



Phénomène inédit : inondations d'été en Europe

Se servant des inondations de 2002 comme étude de cas, MunichRe pose des questions du genre "Est-ce la faute de l'Homme" et "Peut-on réduire l'impact des inondations" pour souligner le rôle important de l'industrie des assurances dans la prévention des catastrophes.

Groupe MunichRe
WKron@munichre.com
www.munichre.com

L'an 2002 restera gravé dans la mémoire des peuples d'Europe centrale comme celle d'inondations désastreuses dans le Bassin de l'Elbe. Mais ils diront cependant qu'ils n'auront pas été les seuls. En effet, si la région de l'Elbe a été, certes, la plus gravement touchée, des inondations monstres se sont produites également dans d'autres parties de l'Europe (dont en divers endroits du Bassin du Danube) où l'on a enregistré des inondations d'une ampleur jamais connue depuis des années. Au mois de juin donc, trois personnes se sont noyées à Diedorf (dans l'ouest de la Bavière en Allemagne) dans des crues déferlantes précédées de grands orages. Au début du mois d'août, au grand minimum 100 personnes ont péri dans des eaux d'inondation qui ont déferlé sur la côte russe de la Mer noire. A la fin du même mois d'août 2002, le record des précipitations fut battu dans le sud de la France (650 mm de précipitations en l'espace de 24 heures à Anduze dans la vallée du sud du Rhône). Et en novembre, divers endroits du nord de l'Italie furent submergés à la suite de pluies prolongées qui ont duré plusieurs jours.



Dégâts des eaux à grande échelle en République tchèque : bâtiments et routes gravement endommagés dans des villes et des villages entiers à travers tout le pays, ainsi que des milliers de personnes évacuées vers les centres de secours. Photo: IFRC

Faute de l'homme ?

Mais revenons à l'Europe centrale qui avait subi alors des inondations jamais connues depuis des siècles. Postulat de départ : si de telles inondations se sont déjà produites, il n'y a pas de raison qu'elles ne se reproduisent pas dans le futur. Il faut donc essayer d'en identifier très vite les causes. Et lors de débats, fort passionnés, sur la question, on les attribue généralement à l'endiguement, à la régulation des fleuves et à la disparition de zones naturelles de rétention des crues. Mais ce sont là des thèses plutôt généralisatrices et partiellement réductrices qui ne résistent pas à l'examen critique. Les causes sont, en fait, plus complexes et font intervenir les éléments déterminants suivants :

- Une large proportion des dégâts est due à la négligence ou à une certaine ignorance de l'utilisation des terrains exposés à l'inondation. A cet égard, des erreurs ont été et continueront sûrement à être régulièrement commises par les propriétaires et les responsables de la planification communale.
- Les mécanismes de contrôle des crues (digues, bassins de rétention des crues) ont été toujours conçus sur la base de ce que l'on appelle " événement de référence ", c'est-à-dire une décharge de crues basée sur une occurrence statistique ou une probabilité de dépassement dont la fréquence est généralement 1 fois tous les 100 ans. Il est à noter, au passage, qu'il arrive que l'événement de référence soit dépassé (1 fois tous les 200 ans, par exemple) plusieurs fois par an (ceci s'applique également à l'Allemagne) mais de tels cas se limitent souvent à des faits bien localisés ou à des faits qui se produisent à une échelle très réduite. Mais pour en revenir aux inondations de l'Elbe, celles-ci se produisaient à une échelle si grande et elles étaient si exceptionnelles qu'une digue de protection normale n'aurait pas suffi.
- Les mesures de remise en état des fleuves sont tout à fait pertinentes et sont donc souhaitées, mais leur efficacité, en cas d'événement exceptionnel, est souvent surestimée ou dénaturée. En principe, ces mesures ne peuvent pas prévenir des inondations vraiment désastreuses, et, dans beaucoup de cas, elles n'entraînent même pas une réduction significative du niveau des eaux. Les volumes d'eau qui s'accumulent en cas d'événement exceptionnel sont tout simplement énormes.

Il est très important de noter que l'ampleur accrue, au cours de ces dernières années et décennies, des dégâts des eaux est largement due au boom de l'aménagement dans les endroits situés à proximité des grands



volumes d'eau. Or, les spécialistes des inondations - y compris tout particulièrement ceux de l'industrie des assurances - ont, depuis des années, attiré l'attention générale sur les dangers posés par la transformation forcée des plaines inondables - en zones d'habitation ou en zones industrielles - et par la construction de digues qui donnent une fausse impression de grande sécurité aux gens qui y vivent et y travaillent. Car les dangers demeurent même si des progrès sont régulièrement accomplis dans les domaines de la prévision, de l'alerte précoce et dans celui des mécanismes de contrôle des crues. Il s'agit d'un risque résiduel qui, en réalité, augmente en termes absolus.

Conséquence du changement climatique ?

S'il est particulièrement difficile de fournir des preuves statistiques d'une tendance notablement à la hausse des conditions climatiques extrêmes (du moins en Allemagne), il est évident que si la température augmente, l'atmosphère doit absorber une quantité plus forte de vapeurs d'eau, et que ceci entraîne des précipitations plus abondantes. Par ailleurs, les milieux scientifiques s'accordent généralement à dire que l'augmentation globale de la température des 100 dernières années (augmentation de l'ordre de 0,7°C) est largement due à l'action de l'Homme. Mais puisque nous n'en sommes encore, au cours de ce siècle, qu'au début d'un phénomène véritablement sérieux de réchauffement global de la température (allant jusqu'à 6°C), il est certain que, dans le futur, les coûts des dégâts - tout particulièrement ceux occasionnés par les catastrophes climatiques - augmenteront de façon spectaculaire et exerceront des pressions énormes sur les économies nationales et l'industrie des assurances.

A ce sujet, les grandes pluies torrentielles et les précipitations de l'été 2002 suffisent pour démontrer qu'il faut s'attendre à un nombre plus élevé d'événements exceptionnels en cas de réchauffement du climat.

Pour sa part, MunichRe continuera à faire face à ces défis de plus en plus menaçants. Toutefois, en ce qui concerne la réassurance, il faut se dire qu'un service et une protection de première qualité ne pourront être offerts qu'à des prix et à des conditions qui tiennent compte de la hausse globale du nombre d'événements exceptionnels et de la concentration des valeurs. Il est également très important d'introduire des franchises substantielles.

En tout cas, la planification des futurs mécanismes de contrôle des crues devront prendre en considération le fait que les conditions ont été exacerbées par le changement climatique. Car les changements qui s'opèrent actuellement au niveau de la température et des précipitations mèneront probablement à une fréquence extraordinairement plus élevée des inondations. Et des événements qui, dans le passé, se produisent en moyenne une fois tous les 100 ans, risquent désormais de se produire une fois tous les 10 ans. Par conséquent, le recours à des modèles climatiques régionaux optimisés et à des analyses hydrologiques plus perfectionnées pourraient aider à apporter une plus grande certitude, certitude essentielle pour toute conception de mécanismes de contrôle de crues.

Peut-on réduire l'impact des inondations ?

Il est évident que des mesures comme l'endiguement, la domestication des fleuves et le changement climatique anthropogénique peuvent conduire à une plus grande intensité des inondations. Ces facteurs déjà qualifiés de négatifs doivent être rapidement combattus, mais, avec ou sans intervention humaine significative, les inondations exceptionnelles continueront toujours à se produire. Ceci ne fait que plaider encore davantage pour une exploitation optimale des opportunités déjà offertes par les méthodes de prévention des catastrophes, tout particulièrement au niveau de la gestion de l'utilisation des terres.

Conclusion : il faut accorder une priorité plus grande à la sécurité contre les inondations plutôt qu'à d'autres considérations éventuelles. Les intérêts ponctuels doivent céder la place à une gestion basée sur une rétention intégrée des eaux et des autres ressources, gestion dont l'une des composantes est une évaluation qui prend en considération tous les intérêts en présence. Les avantages que certaines mesures procurent à une communauté ou à un résident particulier ne devraient pas être un fardeau pour la société en général - qu'un tel fardeau prenne la forme d'une assistance de l'Etat ou d'une assurance (obligatoire) privée. Puisqu'il est impossible d'éviter complètement toute construction dans des zones à risques - même dans le futur -, et surtout puisque les établissements humains ne peuvent pas être déplacés en bloc, dès lors les mesures technologiques de contrôle des crues continueront à jouer un rôle important.

Mais il faut également se pencher sur une autre question qui est appelée à jouer un rôle extrêmement important : une préparation optimale aux catastrophes. Celle-ci fait intervenir particulièrement la mise en place de systèmes d'alerte précoce et de plans d'urgence qui fonctionnent convenablement. Beaucoup de pertes et de souffrances auraient pu en effet être épargnées si les outils de prévention des catastrophes avaient été utilisés. Le recours à de tels outils a été préconisé, depuis des années, par de nombreuses initiatives en faveur de la gestion des catastrophes, initiatives comme la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (SIPC) par exemple. Il serait donc tout à fait raisonnable que l'industrie des assurances continue à apporter son appui bien ponctuel à ces initiatives, et à faire en sorte que ces initiatives soient également les siennes.

L'article ci-dessus a été adapté de " The Summer Floods in Europe - A Millennium Flood ? " (Inondations d'été en Europe : phénomène inédit à l'aube du nouveau millénaire ?), Topics - Annual Review : Natural Catastrophes 2002 (Thèmes - Revue annuelle : Catastrophes naturelles), Groupe MunichRe, 2003.